

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 2022/39

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien ... »

Demande d'un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet et d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 32'000.- TTC pour son entretien

Délégué municipal : M. Pierre Wahlen

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 22 mars 2022 à 19h00
Lieu	Avenue de Bois-Bougy 5, salle de conférence, 1 ^{er} étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique ***Nyon s'engage***, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Synthèse introductive

La Municipalité accueille avec un grand intérêt le postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts. La demande des postulants offre l'opportunité de questionner les espaces publics nyonnais, afin de rechercher un lieu adapté susceptible d'accueillir les chiens dans « un espace de liberté », pour que les « meilleurs amis de l'homme » puissent évoluer, toute l'année, sans être attachés.

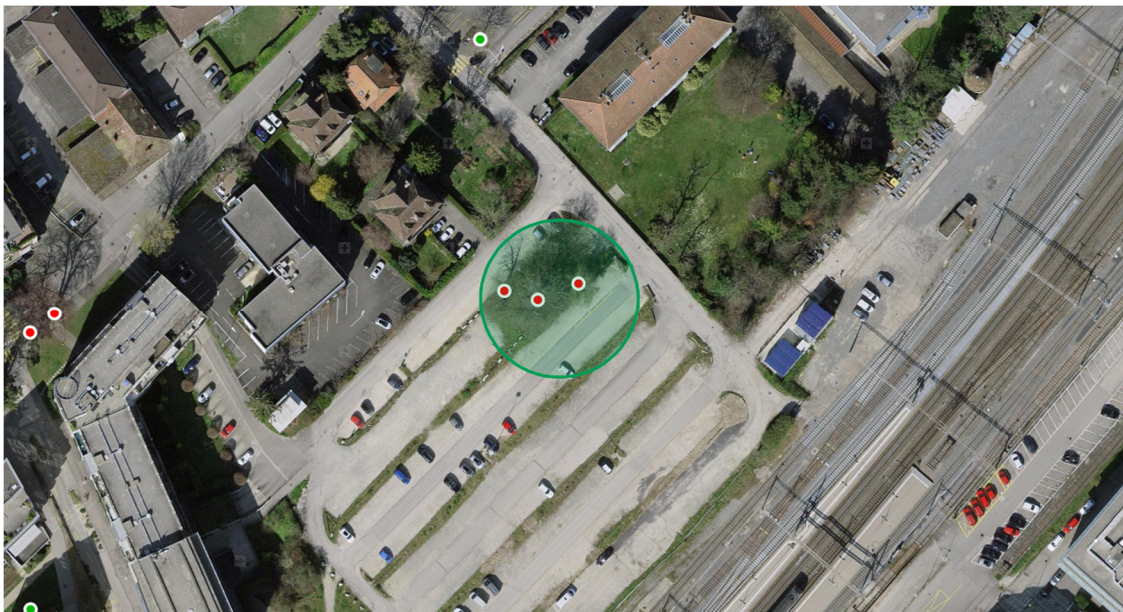
Les espaces publics, en particulier les parcs, intègrent une riche diversité d'usages et de rôles, représentant cumulativement des espaces de ressourcement, de détente, de rencontre, de délasserement, de jeux, de sport, de culture potagère ou encore de mobilité douce, tout en contribuant à la promotion d'îlots de fraîcheur, de biodiversité, et plus largement de « nature en ville ». Toutes ces vocations se côtoient sur ces espaces restreints et demandent d'optimiser continuellement leur polyvalence, en assurant auprès des usagers leur pleine sécurité, avec le minimum de contraintes.

Afin de répondre objectivement à la proposition des postulants, il a été procédé à une analyse de tous les sites pouvant potentiellement accueillir un parc canin. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

- dans les parcs : l'intégration d'une aire clôturée pour les chiens est rendue difficile face aux différents types et nombre d'activités qui se côtoient. Ainsi, la prospection dans les parcs n'a pas donné satisfaction ;
- dans la zone sportive de Colovray : cet espace est jugé trop excentré vis-à-vis des utilisateurs ;
- aux abords de l'ancienne école de Mangette sur la prairie existante : cet espace présente un intérêt écologique important. La présence de l'UAPE et de logements à proximité directe, ainsi que l'intérêt pour la biodiversité de cette prairie, ne permettent pas d'envisager la création d'un parc canin ;
- aux abords de l'école du Rocher, sur un terrain privé enherbé : la proposition a été faite mais n'a pas pu aboutir ;
- en lisière de forêt à « pont Morand » : la grande valeur biologique et la proximité de la forêt ne permettent pas d'accueillir un lieu clôturé ;
- sur le parking du Martinet : la situation est la plus centrale, le parking est sous occupé et présente différentes qualités permettant d'aménager un parc canin.

2. Proposition

Fort de cette analyse, il est proposé de réaliser au parking du Martinet un espace de verdure convivial et attractif d'une superficie d'environ 1'800 m², étant précisé que le périmètre définitif sera étudié en phase projet..



Cette localisation aurait l'avantage de :

- mettre en valeur un espace arboré composé de trois arbres remarquables (hêtre, saule et prunier-cerise), offrant dès à présent un espace ombragé ;
- développer un nouvel espace public favorable à la convivialité autour de l'accueil et l'animation d'activités canines ;
- améliorer la biodiversité en aménageant un espace enherbé accompagné de plantations arbustives et de quelques arbres, ainsi qu'en éliminant les plantes invasives existantes (arbres aux papillons notamment) ;
- participer à prévenir les effets d'îlot de chaleur en augmentant la couverture végétale dans un espace fortement minéralisé.

Tant la situation centrale à l'échelle de la ville, que l'aspect d'augmentation de surface végétale dans un espace minéral, nous incite à privilégier ce lieu.

Pour ce faire, il a été procédé à une vérification du taux d'occupation du parking.

Le parking compte aujourd'hui près de 429 places destinées au stationnement privilégié (macarons) et au stationnement horaire (horodateur). Son taux d'occupation avoisine les 50%, ce qui lui permet d'absorber actuellement les besoins temporaires de stationnement relatifs aux manifestations (Knie, marchés de Noël, etc). Les visiteurs sont systématiquement orientés vers ce parking lors d'événements en centre-ville ou à Rive.

La réalisation des projets de parc canin et de La Soliderie¹ impacteront le nombre de places à disposition des visiteurs et, par conséquent la capacité du parking, de près de 20%, laissant 30% de places libres, ce qui paraît tout à fait acceptable pour garantir son fonctionnement optimal. Le choix d'englober les arbres remarquables permet en outre de diminuer l'impact sur le nombre de places de stationnement à supprimer.

La planification du futur plan d'affectation «Le Martinet » permet d'envisager le démarrage des constructions à l'horizon 8 à 10 ans, donnant l'occasion de bénéficier de ce lieu durant cette

¹ Association La Soliderie – projet d'ouverture d'une épicerie solidaire et d'un café engagé, né de la distribution alimentaire mise en place à Nyon durant la 1^{ère} vague de covid – www.lasoliderie.ch

période et ainsi de démontrer la pertinence du maintien et de la préservation de cet important patrimoine végétal existant.

Le projet d'aménagement proposé prévoit d'intégrer :

- un point d'eau pour les chiens et les usagers ;
- des jeux en bois (billots de bois, troncs ...) pour les chiens ;
- une à deux poubelles à déchets comprenant un distributeur de sachets ;
- plusieurs assises pour les usagers ;
- une prairie ensemencée dite « maigre », entretenue de manière extensive et favorable à la biodiversité ;
- une limite clôturée accompagnée d'arbustes avec un portail à rabat.

Le parc permettra en outre aux associations concernées d'utiliser l'espace pour donner des cours canins, notamment. Les usagers seront consultés afin que l'aménagement réponde aux besoins sollicités, dans la limite du budget, des prescriptions en vigueur et de l'efficacité d'entretien nécessaire. Le projet proposé permettra également de vérifier la pertinence et le besoin de ce type d'aménagement et au besoin de prévoir une planification à long terme.

Conformément à la proposition des postulants, un règlement sera réalisé sur la base de ceux existant dans les villes possédant d'ores et déjà des parcs canins. Enfin, il est précisé que ce projet nécessite une requête en autorisation de construire et sera réalisé sous réserve du permis de construire en force.

3. Incidences financières

Le projet serait étudié à l'interne du Service de l'environnement, sans demande de crédit d'étude.

Les coûts des travaux sont estimés à CHF 190'000.- TTC et se répartissent de la manière suivante :

Demande d'un crédit d'investissement

<i>Libellé</i>	<i>Montant des travaux (CHF)</i>
Clôture 120, fourniture et pose	41'250
Fourniture et pose de portails	6'000
Evacuation des troncs existants et nettoyage	3'000
Mise en norme des fonds	16'000
Terre végétale, épaisseur 10cm	18'400
Réglages fins et engazonnement	20'000
Aménagement point d'eau (une fontaine et une prise d'arrosage)	50'000
Jeux pour chiens	5'000
Bancs, assises	10'000
Divers et imprévus	17'000
Dossier d'autorisation, émoluments	3'500
Coût total arrondi (TVA 7.7% incluse)	190'000

La réalisation de ce projet induira également une augmentation des frais annuels d'entretien (tailles, passage tous les deux jours pour évacuation des déchets, entretien général, etc.), évalués de la manière suivante :

Augmentation du budget de fonctionnement pour l'entretien

<i>Libellé</i>	<i>Coûts annuels (CHF)</i>
2 heures tous les deux jours (soit 360h à CHF 80.-)	28'800
Evacuation des déchets	3'000
Coût total arrondi (TVA 7.7 % incluse)	32'000

Une dépense supplémentaire de CHF 32'000.- TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* est ainsi à prévoir. D'une manière générale, il est à noter que la nouvelle politique de la Ville de massifier les espaces de verdure en ville aura un impact sur le besoin de ressources humaines pour l'entretien.

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

La présente proposition favorise l'efficacité d'investissement en prenant appui sur un patrimoine arboré existant et en le mettant en valeur.

4.2 Dimension sociale

La présente proposition permet de disposer d'un lieu supplémentaire de convivialité au centre-ville, permettant de favoriser la rencontre et renforcer la cohésion sociale, notamment des personnes touchées par l'isolement social.

4.3 Dimension environnementale

La présente proposition possède les avantages de :

- participer à la baisse des effets liés aux îlots de chaleur urbains ;
- augmenter la couverture végétale, en favorisant la rétention et l'infiltration d'eau sur place ;
- améliorer la biodiversité grâce à l'intégration d'une strate herbacée et arbustive en complément de celle arborée, ainsi qu'en éliminant les plantes invasives ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre durant les travaux en réutilisant les matériaux présents sur place pour, par exemple, créer la prairie « maigre » sans exportation ;
- favoriser le développement de puits de carbone à travers l'augmentation durable de la végétation plantée.

5. Conclusion

Convaincue par la proposition des postulants, la Municipalité souhaite procéder à la réalisation d'un parc canin sur le parking du Martinet. Son faible taux d'occupation, sa localisation au centre-ville, ainsi que le besoin de végétaliser cet espace présentant aujourd'hui un important aspect minéral en font l'endroit idéal pour mettre en place un tel parc, pour une période d'environ 10 ans.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 2022/39 concernant la réponse au postulat « A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien...»,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/39 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réalisation d'un parc canin au Martinet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'octroyer pour l'entretien annuel de l'infrastructure un montant de CHF 32'000.- TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* sur l'exercice 2022 ;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants tant que l'aménagement subsistera.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat

Marianne Savary

Annexes

- Tableau d'investissement
- Postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge et consorts intitulé « A Nyon, un parc (canin) qui a du chien...»

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2022/39 Réponse au postulat "A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien..." Date: Nyon le 22.02.2022

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 190'000 TTC

Situation des préavis au 22.02.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des préavis votés par le Conseil communal	26 344 802	13 472 665	5 252 306	30 968 925	35 018 470	1 722 000

Situation des emprunts au 22.02.2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	213 000 000	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	281 300 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	50 000 000	26 000 000	8 500 000	-6 200 000	-10 000 000	0
Emprunts fin période/date du jour	263 000 000	289 000 000	297 500 000	291 300 000	281 300 000	281 300 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 229 230
Caution demandée	0
Disponible	20 770 770

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Descriptif/Libellé							
Coûts des travaux	190 000	190 000	0	0	0	0	190 000
Total de l'investissement	190 000	190 000	0	0	0	0	190 000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
10	19 000	
	190 000	

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	190 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2022	2023	2024	2025	2026	2022-2026
Coût total d'exploitation		35 800	54 800	54 800	54 800	54 800	255 000
Intérêts en %	2,00%	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	19 000
Entretien		32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	160 000
Amortissements		0	19 000	19 000	19 000	19 000	76 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		35 800	54 800	54 800	54 800	54 800	255 000

Postulat

A Nyon, un Parc (canin) qui a du chien...

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les parcs, les zones de biodiversité ou autres installations temporaires destinées au bien-être de la population sont de plus en plus nombreux dans notre ville.

Cependant le « meilleur ami de l'homme » n'a pas encore cette considération à Nyon. Pourtant, depuis plusieurs années, la demande est croissante dans la population nyonnaise quant à la réalisation d'un parc canin. Et cette demande est bien réelle et conséquente.

Généralement, les parcs sont classés en trois catégories :

- espaces de liberté pour les chiens
- accessibles aux chiens tenus en laisse
- interdits aux chiens

Or la tenue en laisse est devenue, récemment, obligatoire d'avril à mi-juillet partout, même en forêt. En outre, de nombreux endroits interdisent l'accès aux chiens, et aucun lieu n'est prévu pour que les chiens puissent évoluer en liberté et sécurité.

Il ne s'agit pas d'obtenir un parc d'attraction, mais au moins une zone de verdure clôturée avec quelques aménagements pratiques.

Sans vouloir mélanger les torchons et les serviettes dans les lignes de comptes communaux, notons néanmoins que l'imposition sur les chiens s'élève régulièrement entre CHF 45'000.- et CHF 50'000.- annuellement et cela alimente les conversations à défaut de financer une installation.

Les « espaces de liberté pour chiens » ont été institués par de nombreuses communes. Dans ces espaces, les chiens peuvent s'ébattre sans laisse et il s'agit donc de lieux privilégiés aussi bien pour les sorties quotidiennes que pour les moments consacrés au jeu ou à l'entretien des contacts sociaux. Espace de liberté ne signifie toutefois pas absence de règles.

Des avantages non négligeables sont à considérer, à part le défoulement des canidés, dans un lieu contrôlé.

Le parc canin permet par exemple :

- De sociabiliser les chiens entre eux
- De leur permettre de se dépenser, jouer à la balle ou rencontrer ses congénères
- De sociabiliser les maîtresses et maîtres et leur permettre de partager leur passion
- De faire se rencontrer les personnes seules dont leur seul compagnon ne peut tenir des conversations même si des fois ne leur manque que la parole...
- De proposer des séances de dressage

- De favoriser la communication pour partager des infos, des gardes et divers échanges.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'étudier et d'informer le Conseil communal quant à la mise en œuvre :

- D'une proposition de parc canin, espace de liberté
- D'une charte ou règlement d'utilisation

Nous proposons au Conseil communal de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité et la remercions d'ores et déjà pour sa réponse.

Olivier Monge,
Véronique Bürki, Alexander Federau, Olivier Riesen.

Ainsi fait à Nyon, le 12 mai 2021